

# Compte rendu du Conseil Municipal de Luc Sur Aude du 17 décembre 2009

## **Étaient présents:**

Mr Jean Claude Pons, Maire  
Mr Didier Algans  
Mme Heather Falconner  
Mr Parfait Moréno  
Mr Thierry Perez  
Mme Najat Garcia ;  
Mme Patricia Von Essen ;  
Mr Michel Cuguillère ;  
Mr Frédéric Rigail

Absent excusé: Mme Rose- Marie Roques

## **I. DEBAT ET PRISE DE POSITION SUR LES PROJETS DE REFORME TERRITORIALE ET TAXE PROFESSIONELLE**

Un dossier complet des divers courriers reçus en Mairie tant venant du Gouvernement que d'autres acteurs politiques a été remis en préalable aux conseillers municipaux. Ces textes éclairent l'enjeu du débat qui concerne la suppression de la taxe professionnelle et la réforme territoriale.

Au regard de la réforme des finances en cours nous ne savons toujours pas quelle sera la compensation de la taxe professionnelle qui a été supprimée. La TP représentait une source de revenu de 23000€ pour la commune de Luc. C'est à dire environ 10% du budget actuel. Si cette somme disparaît la commune ne pourra plus qu'assumer un fonctionnement de base excluant toute action d'investissement ou dépenses extraordinaires comme celle concernant la station d'épuration par exemple. Après un débat sur les enjeux, les risques et les refus de ces réformes le Conseil décide d'examiner le texte soumis par le Conseiller Général, Jacques Hortala.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les termes de ce texte et adhère à cette déclaration.

## **II. PROJET D'INVESTISSEMENT 2010**

### **Aménagements suite au diagnostic énergie:**

Suite au rapport "Energie" des préconisations ont été données. La Commune collecte actuellement des devis, des subventions seront demandées à L'ADEME en fonction de ces devis et les travaux seront effectués selon une échelle de priorité.

### **Station d'épuration:**

Les frais de refection de la station d'épuration représentent une somme de 180 000€.

### **Eau potable**

La cartographie du réseau d'eau potable a été mis à jour. La seconde phase de ces travaux sur le réseau est l'identification des pertes d'une proportion de 55 % et qui représentent un coût important pour la commune. La cause première est à rechercher du côté des tuyaux en fonte posés en 1950. Les travaux représenteront un coût important qui doit être estimé.

### **Maison Delmas**

Mr Pons donne lecture du projet et présente les devis et plans qui ont été proposés pour la réfection de la Maison Delmas. Plusieurs options se présentent, le Conseil retient que ces loyers seraient une source de revenus supplémentaires pour la Commune. Les possibilités de partenariat avec l'Habitat Audois donnerait accès à des subventions dans le cadre des financements de projet de logements sociaux. La donnée finale reste le prix d'acquisition des bâtiments, sachant que le principe retenu est que les loyers doivent couvrir l'annuité de l'emprunt effectué, le dossier est à l'étude.

### **Pont Romain**

Le Conseil général et la DGE ont débloqué des subventions pour un devis de 60000€ après que Mr le Maire ait insisté suite à un premier refus. Les travaux vont donc être entrepris.

## **III. ARRETE DE PERIL SUR MAISON CALLABAT**

Suite à l'arrêté de péril pris le 8 janvier 2008, suite à la lettre LR 3/9/09 qui donnait à Mr Ladjimi un délai de deux mois pour mettre en action des travaux de sécurisation de ses bâtiment menaçant péril et compte tenu du fait que rien n'a été fait, la décision est votée à l'unanimité de raser la partie qui menace de s'effondrer de la maison Callabat.

## **IV. INFORMATION SUR LE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE ET LA REUNION D'INFORMATION DU CONSEIL GENERAL SUR LA LOI DE FINANCE ET LE NOUVEAU DECOUPAGE TERRITORIAL.**

### **Concernant l'école :**

Heather Falconer donne des informations sur le fonctionnement de l'école :

Les toilettes sont petites et insuffisantes en nombre.

Les portes manteaux et les étagères sont instables.

Les bus du ramassages scolaires ne sont pas équipés de ceintures de sécurité .

Un des chauffeurs roule trop vite. Mme Serret attend la réponse concernant les heures d'aide de Brigitte Moréno.

A ces questions, le conseil après réflexion, répond:

-Qu'il n'est pas possible de changer les toilettes pour l'instant. Une révision de l'installation actuelle permettra peut être d'en améliorer le fonctionnement mécanique ; un débat s'ensuit sur le projet d'agrandir l'école suite à l'augmentation de la population dans les 3 communes du RPI.

-Que les étagères et les portes manteaux seront refait.

-Que malgré plusieurs relances le maire d'Antugnac n'a toujours pas donné sa réponse pour Brigitte Moreno et que ce silence bloque le dossier.

-Qu'il sera fait un courrier aux entreprises Grocelle signalant la conduite dangereuse du chauffeur du bus de ramassage. Th Perez se charge de contacter Mr Grocelle.

### **Réunion d'information du Conseil Général**

Mr Hortala Conseiller Général, a exposé aux maires des communes du Pays de Couiza les inquiétudes du Conseil Général et Régional en ce qui concerne la modification en cours de la loi de

finance et le découpage territorial.

Les finances du Conseil général sont affectées par les décisions gouvernementales et les dépenses de 2010 vont être réduites de manière drastique. L'aide aux communes va être revue à la baisse, une liste des besoins prioritaires a été établie, seuls ces postes seront subventionnés en 2010 :

Eau et assainissement,  
Aménagement hydraulique lutte contre les inondations,  
Développement du haut débit,  
Maisons de retraite,  
Casernes de sapeur pompier,  
Maîtrise des déchets,  
Programme pays cathare,  
Electrification rurale dans le cadre du FACE)

La taxe professionnelle n'est pour l'instant pas compensée et nous ne savons pas encore de quelle manière exacte elle va l'être.

Le découpage territorial qui se dessine va regrouper les différentes communes d'un pays ou de plusieurs pays en une Communauté nouvelle. Des métropoles ( Toulouse par exemple) vont prendre le relais du département. Face à ce découpage il est possible de s'organiser en intercommunalité pour proposer au Prefet qui décidera des répartitions et des regroupements de communes une schéma qui nous convient. Nous avons 12 mois pour nous positionner.

#### **DELIBERATION POUR LA CONVENTION D ADHESION AU SERVICE MEDECINE PREVENTIVE DU CENTRE DE GESTION**

Compte tenu de la nouvelle réglementation applicable en matière de surveillance médicale des agents de la fonction publique territoriale il est nécessaire de procéder à la refonte de la convention initiale qui liait la Commune de Luc au centre de Gestion. Mr Pons donne lecture de la nouvelle Convention . La signature de la convention est approuvée à l'unanimité.

#### **DELIBERATION SUR L'INDEMNITE DE CONSEIL ALLOUEE AUX COMPTABLES DU TRESOR**

Une nouvelle délibération doit être prise lors du changement du comptable du trésor concernant les conditions d'attribution des indemnités de conseil. Le Conseil Municipal après délibération vote à l'unanimité l'indemnité au taux de 100%.

#### **DECISION MODIFICATIVE DU BUDJET n°2**

L'école de luc a été élue école numérique. Nous devons prendre une Décision Modificative afin de modifier le budget 2009 qui n'intégrait pas cette opération. La décision est votée à l'unanimité.

#### **DELIBERATION POUR LA MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DES COMMUNES DU PAYS DE COUIZA**

Au vu du projet de création d'un Parc Naturel Régional sur les Hautes Corbières qui regrouperait plusieurs communautés de communes,il convient de prévoir la modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Couiza aux fins d'intégrer la compétence « Etudes préliminaires à la création d'un Parc Naturel Régional » au bloc des compétences existantes, Mr Pons donne lecture de la délibération du conseil communautaire du 5 novembre 2009 autorisant le Président de la Communauté de Communes du Pays de Couiza à procéder aux modifications statutaires relatives au Parc Naturel Régional. Cette délibération est votée à l'unanimité par les membres du Conseil.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **Prime de fin d'année**

Jean Claude Pons propose une reflexion autour d'une prime de fin d'année pour encourager et récompenser les efforts notoires d'Alain Martinez, extrêmement flexible dans son service et d'une disponibilité qui rend un service considérable à la Commune et à ses habitants. Après débat du Conseil, il est décidé par 5 voix pour et 2 abstentions de donner une prime IAT (447€ brut au prorata des heures effectués) aux 3 salariés de la Commune appartenant à la fonction publique territoriale, afin de les remercier de la qualité de leur travail, et la même prime à Mr A Martinez mais affectée d'un coefficient 3 (par 5 voix pour et 4 voix contre, ceux-ci ayant voté en faveur d'un coefficient 2)

Fait à Luc le 17 12 2009  
Le Maire, Jean Claude Pons